



Sète, le 19 avril 2023

François Commeinhes
Maire
Hôtel de Ville
Rue Paul Valéry
34 200 Sète

Objet : demande de contrôle dans le cadre du respect des règles applicables au domaine public maritime et en matière d'environnement

Copie : Monsieur le Préfet de l'Hérault, Monsieur le Directeur des Territoires et de la Mer de l'Hérault

P.J : engagements du concessionnaire en termes d'installation et de construction

Monsieur le Maire,

Nous avons été alertés sur le montage de la Paillote « Les Pieds Dans le Sable (dite LPDS) qui a étonné nos concitoyens.

Sur zone, nous avons constaté un nombre important de caissons remplis de béton qui a été coulé sur place ainsi que des pieux, eux aussi en béton, enfoncés très profondément dans le sable.

Cette installation a suscité l'intervention d'un élu mais s'est continuée malgré les doutes sur le respect des normes du cahier des charges de l'appel à projet.

En conséquence, nous vous saurions gré de diligenter un contrôle de légalité sur cette installation afin de vérifier le respect des règles applicables au domaine public maritime et en matière d'environnement, le respect de nos plages et espaces naturels et le respect des contraintes émises dans l'appel d'offre.

Dans l'attente, veuillez recevoir Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations républicaines.

Véronique Calueba – Sébastien Denaja
Conseillers Municipaux
Du Groupe Ensemble pour Sète